

### Résultats du Concours des prairies naturelles Bassin versant du Sor



*L'édition 2021 du concours des pratiques agro-écologiques prairies et parcours a été co-organisée cette année par le Parc naturel régional du Haut-Languedoc et la Chambre d'Agriculture du Tarn.*

#### Objectif : Promouvoir les prairies naturelles riches en espèces

Libre et gratuit, ce concours est l'occasion, au niveau local et national, de valoriser les prairies naturelles et donc de reconnaître ce patrimoine naturel "agricole" qui enrichit les paysages. Il permet d'insister sur le lien entre richesse floristique des herbages et production agricole : qualité des fourrages et donc des produits (viande, fromage...), souplesse d'utilisation et autonomie fourragère.

Cette année, il a été choisi de mettre l'accent sur les **prairies humides du bassin versant du Sor**. Ce territoire en compte plus de 300 hectares. Elles représentent en effet une ressource fourragère non-négligeable et de qualité par le nombre d'espèces qu'elles abritent. Aussi, dans un contexte où les sécheresses sont de plus en plus fréquentes, elles sont une sécurité importante pour les exploitations en polyculture-élevage qui sont traditionnellement implantées dans le secteur.

#### Un regard croisé sur les parcelles

9 éleveurs du territoire ont concouru et présenté leur plus belle parcelle de prairie humide fauchée (et éventuellement pâturée), située sur une des communes du bassin versant du Sor.

Chaque parcelle a été visitée par le jury les **6 et 7 mai 2021**, en présence de l'éleveur.

Composé d'experts dans différents domaines : Agronomie et fourrages, Botanique, Apiculture, Faune sauvage, le jury local a évalué les parcelles selon les différentes approches, à l'aide de fiches de notations nationales.

#### Des prairies bien équilibrées, dans un système pastoral cohérent

A l'issue des visites, le jury, présidé par Michel CASTAN, vice-président du PNR, a délibéré et attribué les prix suivants :

- **Dans la catégorie « fauche et pâture », Josian NEGRE de Verdalle** a présenté une parcelle fauchée puis pâturée par son troupeau laitier. La végétation est dense, avec des espèces fourragères bien équilibrées. Sa composition confère à la parcelle une bonne souplesse d'utilisation. La prairie est bien intégrée dans son environnement, avec des éléments paysagers (béal, haies basses denses, vieux arbres...) favorables à la faune (insectes, oiseaux...). C'est une prairie fauchée humide typique avec une grande diversité floristique, démontrant à la fois l'ancienneté de la pratique pastorale et la faible teneur en nutriments.

# NEWSLETTER FOURRAGES N°3

## JUIN 2021

- Dans la catégorie « fauche », **Charles DELPAS** de **Viviers les Montagnes** a présenté une parcelle fauchée située à l'entrée de Soual. C'est une parcelle équilibrée, à la fois précoce et tardive, avec une bonne souplesse d'utilisation. Les légumineuses, particulièrement présentes, procurent une bonne valeur alimentaire. La diversité de plantes est élevée, proche du potentiel maximal pour ces milieux. Certaines espèces sensibles sont présentes ce qui témoigne d'un niveau de fertilisation limité. La fauche tardive est cohérente agronomiquement avec la composition floristique et favorable à la biodiversité. Grâce aux interactions positives entre la prairie et son pourtour bocager à plusieurs strates, la parcelle constitue notamment un habitat favorable aux oiseaux et aux insectes. L'ensemble présente d'autant plus d'enjeux que l'on se trouve en bordure de la ville.

Ces deux lauréats représenteront notre territoire lors de la finale du concours national dont la remise des prix a lieu traditionnellement lors du Salon de l'Agriculture à Paris. Selon les conditions sanitaires qui seront en vigueur, cela pourrait intervenir en février 2022.



1<sup>er</sup> prix **d'excellence agri-écologique** dans la catégorie « **fauche et pâture** »



1<sup>er</sup> prix **d'excellence agri-écologique** dans la catégorie « **fauche** »

Une autre parcelle a été distinguée par le jury :

- Pour sa belle prairie, qui présente un intérêt patrimonial sur une partie, et sa démarche particulièrement intéressante dans la gestion de la complémentarité des troupeaux, **le GAEC Trouche de Verdalle** a reçu le « **Prix spécial du jury** ».

Une remise des prix va être organisée localement au cours de l'été 2021 ; des lots récompenseront les exploitations participantes.

Juin 2021